



Info Retraités

Lettre nationale adressée aux retraités de l'UNSA

N° 136

12 novembre 2024

Editorial

Soutien aux personnels de santé p 1

Actualité

Panorama de la DREES, les retraités et les retraites. p 2

Société

Enquête sur l'âgisme : Participez p 2

Actualité

Fraude sociale : cibler les vrais responsables. p 3

Santé

Aidants : une situation à risques pour la santé p 4

Panorama
DREES 2024 :
Les retraités
et les
retraites

Soutien aux personnels de santé

A l'heure où le gouvernement stigmatise les agents de l'Hôpital public, les accusant d'un absentéisme excessif, il faut chercher ailleurs les causes de la crise de notre système de santé publique, qui devient gravissime. Le manque de financement, le système de facturation à l'acte, les effets de la crise inflationniste... sont des causes beaucoup plus sérieuses que les arrêts maladies des personnels, dont l'accroissement est fortement corrélé à des conditions de travail dégradées.

L'UNSA Retraités, qui souhaite porter la parole des usagers soutient les personnels de santé, au premier rang desquels les militants de l'UNSA Santé Sociaux Public Privé.

En 2024, l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) et plus largement le budget alloué aux dépenses de santé par le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale ne permettaient pas d'assurer la reconduction des moyens dont dispose le système de santé, face à une inflation galopante et à une raréfaction des moyens alloués.

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale prévoit une augmentation de l'ONDAM à hauteur de 2,8% pour 2025. Il envisage aussi de grever les hôpitaux publics d'une majoration des cotisations retraites des personnels de 4%, ce qui déséquilibrera encore plus leur budget.

C'est notre système de Santé publique à la française qui se trouve menacé dans ses équilibres et sa pérennité... Tous les acteurs de la santé, Fédération Hospitalière Française comprise, considèrent que le compte n'y est pas et qu'il s'agira du coup de rabot de trop.

C'est tout simplement la santé de la population qui est en grave danger, en plaçant les usagers devant une nouvelle crise sanitaire par manque de moyens.

Les retraités, trop souvent affectés par l'âge de pathologies multiples, sont sensibles à cette dégradation qu'ils vivent dans leur quotidien.

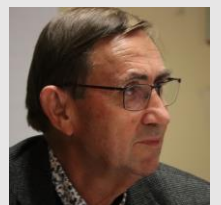
A ce titre, l'UNSA Retraités apporte son total soutien à l'UNSA Santé Sociaux Public Privé dans le combat qu'elle mène pour la défense du Service de santé publique, dans le cadre de l'intersyndicale.

Il y a urgence à former et embaucher des personnels qualifiés pour augmenter les effectifs afin de pouvoir répondre à la demande et à l'offre de soins, d'accompagnement social nécessaire et permettre l'amélioration des conditions de travail des salarié.es.

Il y a urgence à donner des moyens supplémentaires à notre système de santé et à la sécurité sociale pour garantir la qualité de prise en charge et de bonnes conditions de travail. Le Projet de Loi du Financement de la Sécurité Sociale 2025 doit être à la hauteur de ces défis à relever.

Nous invitons nos adhérents, nos lecteurs à signer la pétition de l'intersyndicale des personnels de santé.

Claude LASSALVY



UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry

93177 Bagnole Cedex

Tél : 01 48 18 88 62

Fax : 01 48 18 88 94

Courriel : retraite@unsa.org

Site : www.retraites.unsa.org



Chaque année, la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) publie un panorama de la situation des retraités et du système des retraites. Chaque année, l'UNSA Retraités en publie une synthèse. Alors que jusqu'en 2022, il était de tradition que les données de la DREES concernant les retraités soient publiées fin mai ou début juin, cette année, il a fallu patienter jusqu'au 30 octobre pour en disposer. Voici l'essentiel de ce que l'on peut retenir, et pour aller plus loin, notre dossier de synthèse.

Les données chiffrées se réfèrent pour l'essentiel à décembre 2022. S'il est normal que la DREES s'appuie sur des données INSEE consolidées, la publication tardive des chiffres de 2022 les rend pour partie obsolètes, surtout compte tenu de la crise inflationniste connue sur la période.

Quelques infos significatives :

- Le montant de la pension moyenne nette en décembre 2022 : 1512 euros
- La pension moyenne brute des femmes : 1268 euros
- La pension nette des nouveaux retraités : 1425 euros (94% de la pension nette moyenne). On notera que depuis 2017, la pension des nouveaux retraités est inférieure à la pension moyenne. La situation est encore plus dégradée pour les femmes nouvellement retraitées puisque leur pension est inférieure de 29% à celle de leurs homologues masculins.
- Les pensions accusent une perte de pouvoir d'achat de - 0.5% par an entre 2021 et 2022, soit - 3.2% sur la période en euros constants.
- Âge moyen de départ à la retraite : 62 ans et 8 mois (+2.2 ans depuis 2010), mais 62 ans 4 mois pour les hommes et 63 ans pour les femmes.
- Pour la génération née en 1949, 75% des personnes étaient à la retraite à 61 ans. Pour la génération née en 1961, c'est 24% !
- 691 000 retraités sont bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ou de l'Allocation Solidarité Vieillesse (ASV). Si le plafond de l'ASPA en 2022 s'élevait à 953 euros, l'allocation différentielle perçue par les bénéficiaires correspondait à 495 euros.
Seules 62 000 personnes, dépourvues de tout autre droit à pension, percevaient l'intégralité de l'allocation.

Ce Panorama 2024 dresse un tableau assez réaliste de la situation des retraités, déjà mis à contribution depuis plusieurs années, assez éloigné de l'image de nantis et de privilégiés véhiculée par certains analystes.

Société

ENQUETE SUR L'AGISME : PARTICIPEZ !

Le Haut Conseil de l'Âge a initié en 2024 un travail autour des problématiques de discriminations liées à l'âge et d'âgisme. Ce sujet est en effet d'actualité. Récemment, en particulier lors de la crise sanitaire Covid 19, puis lors de la « discussion » sur la réforme des retraites de 2023, des tensions intergénérationnelles ont surgi. Ces dernières semblent davantage être une possible scission des générations qu'une guerre entre ces dernières

Les buts de l'enquête :

D'où ce travail mené par le HCA qui a lancé une enquête d'opinion avec Toluna-Harris Interactive pour disposer de la perception des Français sur la vieillesse, le vieillissement de la population, les personnes âgées et sur les comportements âgistes.

Il est à noter qu'une telle enquête est une première et ce, alors que notre société vieillit, que la longévité individuelle se prolonge, que de plus en plus de générations cohabitent.

Un partenariat enrichissant :

Le HCA a donc proposé aux organisations syndicales y siégeant la possibilité d'utiliser l'enquête en direction de leurs adhérents, sympathisants, voire aux non adhérents et ce, qu'ils soient actifs ou retraités. Bien entendu, l'UNSA a accepté ce partenariat avec le Haut Conseil de l'Age dont le Président Jean-Philippe VINQUANT est intervenu lors du dernier Conseil National de l'UNSA-Retraités.

Quand l'enquête est-elle ouverte ?

L'enquête qui reprend les 11 questions du sondage est donc ouverte pour l'UNSA du 4 novembre 2024 au 22 novembre 2024.

Qui peut participer ?

Nous comptons sur vous pour la faire vivre en la remplissant, cela prend 5 minutes. Mais également en la transférant à vos ami.es, connaissances, famille, collègues, retraités mais également actifs... Plus il y aura de réponses, plus les résultats que nous vous communiqueront seront exploitables et pourront être comparés avec ceux du panel Toluna-Harris Interactive.

Et enfin cela montrera au HCA le sérieux de l'UNSA. Alors toutes et tous à vos claviers !

Enquête sur le site <https://retraites.unsa.org/enquete-sur-l-agisme-en-partenariat-avec-le-haut-conseil-de-l-age-hca>



Un rapport du Haut Conseil du financement de la Protection sociale (HCFiPS) s'est penché sur la question de la fraude sociale.

A l'heure où l'argent public se fait rare, il est important de cerner à la fois le volume de la fraude et ses origines...

Le volume de la fraude :

Le document produit par le HCFiPS évalue le montant de la fraude sociale à 13 milliards d'euros, à rapprocher des 560 milliards d'euros du budget de la protection sociale. Ce sont donc 2.3% des prestations sociales qui s'évaporent sous l'effet de cette fraude. Trop assurément, mais beaucoup moins que ce qui est parfois avancé par ceux pour qui les cotisations sociales sont perçues comme une charge, les mêmes qui sont prompt à dénoncer les abus supposés des usagers.

Ce qui est plus inquiétant, c'est que sur ce montant estimé, seulement 2.1 milliards d'euros sont réellement détectés et redressés par les organismes sociaux soit environ 16% du montant supposé de la fraude. Les sommes recouvrées se limitent à 0.6 milliards soit 4% du montant de la fraude.

Qui fraude ?

Contrairement à ce qui est le plus souvent évoqué, aussi bien au comptoir du café du commerce que par les analystes patentés de certaines chaînes d'information continue, les responsables de la fraude sociale ne sont pas majoritairement les usagers. Le rapport leur impute seulement 34% de la fraude. Par contre les entreprises et les travailleurs indépendants seraient responsable de 56% de la fraude et les professionnels de santé de 10% de la fraude. Les causes massives de la fraude sont donc liées au travail dissimulé, aux fausses déclarations aux organismes de gestion, aux prescriptions abusives des professionnels de santé. Dans ce domaine, le secteur des audio-prothèses est d'une redoutable efficacité pour siphonner indument l'argent de la protection sociale.

Comment lutter contre la fraude ?

Le détournement de l'argent de la solidarité nationale est intolérable, parce qu'il s'attaque aux fondements mêmes de notre Sécurité sociale et parce qu'il pénalise, au final, les plus fragiles, les plus dépendants des régimes de protection sociale.

Pour autant, si l'on veut limiter les pratiques frauduleuses, il faut cibler prioritairement ceux qui sont à l'origine de la fraude : une lutte déterminée contre le travail clandestin, les fausses déclarations, pourrait enrayer ces dérives. Une politique de contrôles dissuasifs tant par leur fréquence que leur exhaustivité s'impose. Des contrôles de même nature devraient aussi s'appliquer aux professionnels de santé pour enrayer les prescriptions abusives ou falsifiées.

Cela ne signifie pas qu'il faut renoncer à traquer les fausses cartes vitales, mais qu'il convient de considérer avec lucidité où se situent les pratiques frauduleuses les plus massives.

De même que ce n'est pas l'Aide Médicale d'État qui ruine notre protection sociale, ce ne sont pas les usagers qui sont à l'origine de la plus grande masse des tricheries.

C'est au gouvernement, à l'appui du rapport du HCFiPS, d'engager une vraie politique de lutte contre la fraude sociale en ciblant prioritairement les entreprises et les professionnels de santé. Les critères objectifs sont plus efficaces que les préjugés instillés par les tenants d'idéologies xénophobes et hostiles aux plus fragiles de nos concitoyens, ceux que l'on a accusé dans le passé de coûter à la collectivité « un pognon de dingue ! »

La personne qui assure l'accompagnement d'une personne en perte d'autonomie, particulièrement lorsqu'elle cohabite avec elle, risque de voir sa santé se dégrader, qu'il s'agisse de sa santé physique ou de sa santé mentale. Une enquête de la DREES souligne ce risque, déjà repéré par les acteurs de l'accompagnement à la personne en perte d'autonomie.

Selon une enquête menée par la DREES, à la veille de la journée des aidants, près d'un aidant sur deux vivrait une dégradation de sa santé. Sur 3,9 millions d'aidants, 47% déclarent au moins une conséquence du soutien apporté sur leur santé. Dans 19% des cas, ils évoquent un impact sur la santé physique (fatigue physique, trouble du sommeil, problème de dos, etc...).

Plus du tiers, 37%, subissent une dégradation de leur santé mentale. La situation est plus grave si l'aidant est le conjoint ou l'enfant de la personne accompagnée, si celle-ci a des troubles cognitifs, ou si l'aidant cohabite avec la personne accompagnée, les sollicitations devenant alors permanentes.

Les aidants effectuant des tâches variées auprès du senior « ont l'impression de faire des sacrifices, de manquer de temps, de répit et d'information ». Les femmes déclarent également plus d'incidence sur leur santé.

Les seniors qui cohabitent avec un proche en perte d'autonomie, qu'ils déclarent ou non l'aider, ont également deux fois plus de risque de se déclarer en mauvaise ou très mauvaise santé (24% contre 12% pour les autres seniors).

Selon la DREES, « 35% des seniors qui cohabitent avec une personne en perte d'autonomie sont en état de détresse psychologique et 39% d'entre eux ont consommé au moins une fois un médicament anxiolytique ou antidépresseur dans l'année ».

L'UNSA Retraités revendique un meilleur accompagnement des aidants, actifs ou retraités, un soutien financier accru, et une amélioration du droit au répit. Un meilleur dépistage des situations de détresse doit être mené pour repérer et accompagner les aidants non déclarés.

